

**MAIRIE DE MENESPLET  
10, RUE DE LA REPUBLIQUE  
24700 MENESPLET**

**CONSEIL MUNICIPAL**

COMpte Rendu Sommaire  
DE LA SEANCE DU **JEUDI 24 OCTOBRE 2016**

**Étaient présents :** M. CHAUSSADE, Mme PILET, M.LAURIERE, Mme ANTUNES, M. SERRE, M. LAMOTHE, Mme GUILLAUME, Mme RAUTURIER, M. BESSEDE, M. COUSTILLAS, Mme JUKOWSKI, M. LACOMBE, Mme VINCENT, M. DECOLY, Mme QUIVIGER, M GOUGAY.

**Absents excusés :** M. BAÏDA (procuration à M. CHAUSSADE), Mmes ARVIEUX, RONDA.  
Madame QUIVIGER a été nommée secrétaire de séance

## 1 – Délibérations

### Salle des fêtes : demande contrat d'objectif (2016-08-001)

Demande de subvention dans le cadre des **Contrats d'Objectifs Cantonaux 2010/2016** au titre des travaux : « **Extension et adaptation aux normes isolation thermique et acoustique de la salle des fêtes avec études préalables et certification, y compris désamiantage et rénovation de la toiture du local matériel** » au regard du plan de financement suivant :

	Montant HT	%
<b>DEPENSES</b>		
Travaux	411 450 €	89.45
Travaux de rénovation de la toiture du local matériel		
Maîtrise d'œuvre	8 280 €	1.80
Divers organismes de contrôle et bureaux d'études, publicité	31 270 €	6.80
<b>Total des dépenses</b>	9 000 €	1.95
	<b>460 000 €</b>	<b>100.00</b>
<b>RESSOURCES</b>		
DETR	86 948 €	18.90
Contrats d'objectifs	115 000 €	25.00
Emprunt et autofinancement	258 052 €	56.10
<b>Total des ressources</b>	<b>460 000 €</b>	<b>100.00</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,** Adopte l'opération, Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2016, Arrête les modalités de financement, Sollicite une subvention au titre des contrats d'objectifs cantonaux 2016/2020.

### Salle des fêtes : choix des entreprises (2016-08-002)

La Commission d'Appel d'Offres des Marchés à procédure adaptée qui s'est réunie à deux reprises le jeudi 3 novembre 2016 pour l'ouverture des plis et le jeudi 17 novembre 2016 pour l'analyse des offres a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des Entreprises suivantes :

- Pour le lot n°01 – Gros Œuvre maçonnerie : l'Entreprise NADAL domiciliée Baunac Sud 24350 TOCANE ST APRE - pour un montant de 46 087.61€ HT

- Pour le lot n°02 – Charpente Bois : l'Entreprise GANTCH- domiciliée Le Bourg 24610 CARSAC DE GURSON - pour un montant de 2 762.82€ HT

- Pour le lot n°03 – Couverture Fibre Ciment Zinguerie : l'Entreprise GANTCH - domiciliée Le Bourg 24610 CARSAC DE GURSON – pour un montant de 6 266.56

- Pour le lot n°04 – Menuiserie Aluminium Miroiterie Serrurerie : l'Entreprise SARL DUBOIS- domiciliée 47 Route de Lyon 24000 PERIGUEUX - pour un montant de 45 564.00 € HT

- Pour le lot n°05 – Menuiserie Bois Signalétique Planchers Podium démontable : l'Entreprise SICAIRE - domiciliée Saint Sicaire 24700 EYGURANDE- pour un montant de 49 817.82 € HT

- Pour le lot n°06 – Plâtrerie Cloisons Doublage Faux Plafond Isolation: l'Entreprise Johel JOUBERT - domiciliée Rond-Point A89 Les Pièces Longues 24400 SOURZAC - pour un montant de 81 950.98 € HT avec option 2 [marché de base : 78 540.98 € et option 2 : 3 410.00 €]

- Pour le lot n°07 – Electricité courants forts et faibles : l'Entreprise SPIE Sud-ouest centre Dordogne- domiciliée La Porte 24430 RAZAC SUR L'ISLE - pour un montant de 47 535.66 € HT

- Pour le lot n°08 – Chauffage ventilation installations sanitaires : l'Entreprise ATSE BORDE - domiciliée ZA Les 4 Routes 24590 ST GENIES - pour un montant de 86 979.37 € HT

- Pour le lot n°09 – Carrelage Faïence : l'Entreprise GIRON - domiciliée 27 Avenue de l'Europe 24700 MONTPON MENESTEROL- pour un montant de 10 083.30 € HT

- Pour le lot n°10 – Peinture : l'Entreprise DECO PEINTURE - domiciliée Longueville 47320 CLAIRAC- pour un montant de 7 430.50 € HT avec option 2 [marché de base : 7 606.50 € et option 2 : - 176.00 €]

- Pour le lot n°11 – Détermitage préventif. : l'Entreprise FRAMO TRAITEMENTS - domiciliée 38 Bis Rue du Docteur Roux 24100 BERGERAC - pour un montant de 824.00 € HT

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- attribue les 11 lots de l'appel d'offres relatif à l'extension et la mise aux normes de la salle des fêtes conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2017

#### **CNAS : désignation délégué (2016-08-003)**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de nommer un délégué local du collège des élus pour siéger au CNAS. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne le délégué suivant : Monsieur Jean-Claude CHAUSSADE, Maire

#### **Approbation du rapport sur l'assainissement non collectif exercice 2015 (2016-08-004)**

M. le Maire présente le rapport sur l'assainissement non collectif de l'exercice 2015. Celui-ci est consultable sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr). Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

#### **Approbation du rapport sur l'assainissement collectif exercice 2015 (2016-08-005)**

M. le Maire présente le rapport sur l'assainissement collectif de l'exercice 2015. Celui-ci est consultable sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr). Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

#### **PLU : modification simplifiée n°3 – modalités de mise à disposition du dossier (2016-08-006)**

**VU** l'arrêté du Maire de la commune du 24 octobre 2016 engageant la procédure de modification simplifiée n°3 de la commune de MENESPLET ;

#### **Le conseil municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS :**

- \* donne un avis favorable au projet de dossier de modification simplifiée du PLU tel qu'il est présenté ;

- dit que le dossier du projet de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs seront mis à disposition du public, du 2 décembre 2016 au 2 janvier 2017 inclus, à la mairie de MENESPLET, aux jours ouvrables de la mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h00 et de 14h00 à 17h00.

Un registre sera ouvert à la mairie de MENESPLET pour permettre au public de consigner ses observations.

#### **PLU : mise en compatibilité (2016-08-007)**

Considérant que le projet d'extension de carrière d'une zone de carrière aux lieux-dits « La Rivierande », « Le Bois Galant », « Aux Bouygues », « Laser Sud », « L'Arbre du Bos Nord » et « Lac Moulet », au Nord-Ouest sur la commune de MENESPLET nécessite un changement d'affectation des sols pour rendre le projet compatible avec le zonage et le règlement écrit du PLU, il est nécessaire de modifier la destination (zonage) de certaines parcelles en utilisant la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU. Adopté par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.

#### **CCIDL : communication du rapport d'activités (2016-08-008)**

M. le Maire ouvre la séance et présente le rapport d'activités de la Communauté de Communes Isle Double Landais de l'année 2015. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

Le conseil municipal **prend acte** du rapport présenté.

#### **CCIDL : mise à disposition des locaux, du matériel et du mobilier scolaires (2016-08-009)**

**Vu** l'arrêté préfectoral du 08 octobre 2015 portant adoption des statuts et modification des compétences de la communauté de communes Isle Double Landais avec notamment la prise en charge de la construction, l'entretien et le fonctionnement des écoles maternelles et primaires ainsi que les cantines scolaires,

**Vu** la délibération de la commune de MENESPLET n° 13-801 en date du 17 décembre 2013 par laquelle le conseil municipal décide le transfert de la compétence « écoles »

**Vu** la délibération de la communauté de communes Isle Double Landais en date du 17 décembre 2015 fixant le transfert des biens, équipements, services publics nécessaires à l'exercice de la compétence « écoles »,

**Le conseil municipal, considérant**, la nécessité de constater, par procès-verbal contradictoire la mise à disposition du groupe scolaire de la commune de MENESPLET à la communauté de communes Isle Double Landais à titre gratuit comme suit :

- Groupe scolaire situé place du 8 mai 1945 à MENESPLET cadastré Section B parcelles 1275, 1276, 1277 pour une valeur nette comptable dans l'actif de 2 285 281,66 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS Adopte** le projet de procès-verbal de mise à disposition des locaux, matériel et mobilier scolaire de la commune de Ménesplet à la CCIDL, tel qu'il est annexé à la présente délibération,

#### **Défense incendie – acquisition terrain (2016-08-010)**

Le Maire informe le conseil municipal que la réglementation en vigueur relative à la défense incendie oblige les communes à installer en divers points stratégiques, des poteaux ou bâches incendie.

Pour quatre de ces points, la commune ne dispose pas de terrain. Le Maire propose au conseil municipal, pour la mise en place du dispositif de défense incendie,

1- d'acquérir les parcelles suivantes :

- La Fond du Cros – section E – parcelles n°422

Appartenant à Monsieur Fernand RALLO– La Fond du Cros 24700 MENESPLET

- Le Buzet – section D – parcelle n° 1795  
Appartenant à Madame Bernadette GUIONIE – Le Buzet 24700 MENESPLET
  - La Lande - section G – parcelles n° 1183 appartenant à Monsieur Jean-Paul LOTTERIE – La Lande 24700 MENESPLET
- 2- de procéder à un échange de parcelles avec :
- M. Jean-Michel CABIROL, propriétaire de la parcelle « La Fond du Cros – section E – n°2032 » en lui cédant en contre-partie la parcelle « La Fond du Cros – section E – n°421 »

Il propose un montant forfaitaire de 1 000 € pour chacune de ces acquisitions ainsi que la prise en charge de tous les frais inhérents par la collectivité.

Pour l'échange de parcelles, un acte de vente sera établi pour chacune des parties [M. CABIROL / COMMUNE DE MENESPLET].

Il informe de la possibilité d'effectuer ces acquisitions sous la forme d'actes administratifs, ce qui serait moins coûteux pour la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à acquérir les parcelles concernées et à procéder à l'échange de parcelles,

Considérant que Monsieur le Maire, en tant qu'autorité administrative aura le rôle de recevoir et authentifier les actes en la forme administrative, désigne Monsieur BAÏDA Jean-Paul, Maire adjoint pour représenter la commune en qualité d'acquéreur et les autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

#### **Autorisation de poursuites (2016-08-011)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide** de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

#### **Service culturel : dissolution (2016-08-012)**

Le Maire rappelle au conseil municipal la création d'un service culturel par délibération n°08-605 du 13 mai 2008. Du fait de sa non utilisation, il propose au conseil municipal de :

- Dissoudre ce service
- Supprimer les régies d'avance et de recettes créées pour son fonctionnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la dissolution du « service culturel » et la suppression des régies ayant été créées pour son bon fonctionnement. Il donne tout pouvoir à M. le Maire en ce sens.

#### **Service culturel : suppression des régies (2016-08-013)**

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que dans le cadre de la création du service culture, il y a eu lieu de créer des régies. Du fait de la suppression dudit service culturel, il convient de supprimer, de même les régies afférentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la suppression des régies et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire en ce sens.

### Dénomination des bâtiments communaux (2016-08-014)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la dénomination du nouveau Groupe Scolaire et du stade de Football, ceux-ci n'ayant jamais été officiellement dénommés.

Il est proposé de nommer, en hommage à Monsieur Jean-Claude BASTID, pour son dévouement à la collectivité durant un demi-siècle,

- le Groupe scolaire : **GROUPE SCOLAIRE Jean-Claude BASTID**
- le stade de football : **STADE DE FOOTBALL Jean-Claude BASTID**

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,  
Approuve la dénomination des bâtiments communaux telle qu'indiquée ci-dessus.

## II – Informations

- 1 – ENEDIS – le maire informe de la signature d'une convention de servitudes avec ENEDIS
- 2 – SDE – Point sur les travaux réalisés en 2015
- 3 – informations communautaires

Vu pour être affiché le mardi 29 novembre 2016, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Ménesplet, le 29 novembre 2016  
(Sceau de la mairie)



Le Maire,  
(signature)